



RSC Anthisnes

Tournoi jeunes 2016

Samedi 14/05

REGLEMENT du TOURNOI

1. Chaque équipe s'engage à communiquer et faire respecter par ses joueurs, les principes contenus dans la Charte du mouvement sportif de la fédération Wallonie-Bruxelles (consultable sur le site www.adepts.be) et à laquelle tous les acteurs de votre club (dirigeants, accompagnateurs, joueurs, parents, ...) êtes invité à adhérer
2. Tous les joueurs participants devront être couverts par le fond de solidarité fédéral. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte dans les vestiaires, tonnelles et en cas d'accident au cours du tournoi. Chaque club devra assumer la responsabilité civile de ses joueurs
3. Chaque équipe participante devra être présente au moins 30 minutes avant l'heure du début du premier match et disposer de chasubles ou d'un deuxième jeu de vareuses ainsi que de ses propres ballons d'échauffement. Le Délégué devra se présenter à la table d'organisation afin de remettre la feuille de match envoyé avec le programme
4. L'équipe qui ne respectera pas l'horaire ou qui ne se présente pas s'expose au forfait de son premier match et des suivants le cas échéant.
5. Les matches des U6 à U9 se disputent à 5c5, les matches des U10, U11, U12,13 se disputent à 8c8
6. Tous les incidents pour fait de jeu seront examinés et tranchés, sans appel possible, par le comité organisateur du tournoi.
7. Le règlement en vigueur est celui de l'URBSFA, y compris pour les limites d'âge.
LES CATEGORIES D'AGES SONT CELLES DE LA SAISON 2014-2015.
8. Les tournois se dérouleront sous la forme de poule avec match de classement en U12 U13
9. Il n'y aura pas de botté de penalty après les matchs Bejamins, Diablotins, Préminimes
Lorsque le tournoi se déroule sous forme de mini-championnat, le classement est établi selon les critères classés par ordre de priorité suivants : le nombre de points (3 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite), le résultat de la confrontation directe, le nombre de victoires, la différence de buts, le nombre de buts marqués, le tirage au sort.
10. Les joueurs d'un même club ne pourront plus changer d'équipe après la première rencontre.
11. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de perte, de vol de tout objet personnel survenu pendant le tournoi.
12. Etant donné que nous avons dû refuser l'inscription d'équipes supplémentaires, toute équipe qui ne se présenterait pas à notre tournoi s'expose à une amende de 125,00 EUR et à un refus d'inscription pour l'année suivante.
13. Les récompenses, médailles à tous les participants et coupe au vainqueur des catégories U12 U13 distribuées à l'issue du dernier match.
14. Entrée gratuite pour les joueurs et 2 accompagnants par équipe
Pour les autres accompagnants âgés de plus de 16 ans : entrée payante de 3 €



Comité organisateur RSC Anthisnes